



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**F.20**

**EXPLOITATION ET QUALITÉ DE SERVICE  
SERVICES DE TÉLÉGRAPHIE**

---

**LE SERVICE GENTEX INTERNATIONAL**

**Recommandation UIT-T F.20**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation F.20 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.4 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation F.20

### LE SERVICE GENTEX INTERNATIONAL

Le CCITT,

*recommande à l'unanimité*

- (1) d'adopter les dispositions qui suivent pour le service gentex;
- (2) que les Administrations prennent les mesures nécessaires pour faire appliquer ces dispositions par leurs centraux.

#### 1 Considérations générales

- 1.1 Le réseau gentex se compose de centraux télégraphiques, de centres de commutation et des voies télégraphiques qui relient les centraux aux centres de commutation et les centres de commutation entre eux.
- 1.2 Le réseau gentex est exploité par commutation entièrement automatique.
- 1.3 La signalisation dans l'exploitation du réseau gentex est conforme aux Recommandations du CCITT relatives à la technique de la commutation télégraphique.

#### 2 Numéros d'appel et indicatifs

- 2.1 Sauf arrangements contraires, le numéro d'appel à composer par un central gentex pour appeler un central gentex d'un autre pays est constitué par:
  - le préfixe donnant accès au pays demandé à partir du pays demandeur;
  - le numéro d'appel du central demandé, lequel devra comprendre seulement des chiffres dont le nombre est limité à huit; le numéro d'appel peut être un numéro du réseau national ou un autre numéro spécialement choisi à cet effet.
- 2.2 Les indicatifs des appareils participant au service gentex sont composés au moyen de 20 signaux.
- 2.3 La composition des indicatifs doit être conforme aux dispositions de la Recommandation F.21.

#### 3 Equipement des positions dans les centraux télégraphiques

- 3.1 Les positions émettrice et réceptrice participant au service gentex doivent être équipées de téléimprimeurs sur bande ou sur page qui utilisent l'Alphabet télégraphique international n° 2, possèdent un émetteur d'indicatif et peuvent le cas échéant travailler en simplex.
- 3.2 Les positions doivent être munies d'équipements permettant:
  - l'établissement des communications;
  - la libération des communications;
  - la réception du signal acoustique (chiffres "J");
  - un signal d'alarme ou la transmission d'un signal de libération en cas de manque de papier.
- 3.3 Autant que possible, ces positions seront également munies d'équipements permettant de signaler:
  - la mise hors service de l'équipement;
  - la rupture de la bande;
  - la progression défectueuse de la bande.

3.4 Dans un central, les positions participant au service gentex peuvent être groupées en positions spécialisées au départ et en positions spécialisées à l'arrivée; les Administrations procéderont à cette spécialisation de façon que la qualité du service à la réception ne soit pas inférieure aux limites qui seront recommandées par le CCITT.

3.5 Les positions spécialisées à la réception dans un central et celles qui sont exploitées dans les deux sens dans ce central doivent être réunies sous un numéro d'appel collectif. Lorsqu'une de ces positions est occupée ou est en dérangement, un appel arrivant sur ce central doit être dirigé sur une position libre du même groupe.

#### 4 Listes d'acheminement

4.1 Chaque pays participant au service gentex établit une liste comportant les indications relatives à l'acheminement du trafic et communique cette liste à l'UIT afin qu'elle soit distribuée aux autres pays intéressés. Cette liste comprend:

- a) les centraux télégraphiques rattachés au réseau gentex, dont le nom est précédé, le cas échéant, du signe  $\diamond$  indiquant qu'il s'agit de centraux participant seulement à la transmission des télégrammes, mais susceptibles d'être appelés directement pour l'échange exclusif de correspondances de service;
- b) les bureaux non rattachés mais ayant à traiter habituellement un trafic international appréciable.

4.2 Les listes d'acheminement doivent être présentées sous formats A4 (210 x 297 mm) et comporter les indications suivantes:

- a) dans la première colonne, la liste alphabétique des bureaux choisis d'après les principes du § 4.1 (les noms des centraux télégraphiques rattachés au réseau gentex seront portés en caractères gras);
- b) dans la deuxième colonne, le numéro d'appel du central gentex à appeler normalement pour acheminer le trafic à destination du bureau dont le nom figure dans la première colonne, sans aucun signe restrictif (dans cette colonne une place sera laissée pour y porter le préfixe ou les préfixes nécessaires pour l'accès au pays considéré);
- c) dans la troisième colonne, l'indicatif des centraux rattachés au réseau gentex, ou du central gentex qui dessert un bureau non rattaché à ce réseau (sans la ou les lettres caractéristiques des positions spécialisées à l'arrivée);
- d) dans la quatrième colonne, les heures de service des centraux rattachés au réseau gentex, ou du central gentex qui dessert un bureau non rattaché, ou la mention *Bureau uniquement transmetteur*, les heures de service étant indiquées en heure locale. Certains centraux ayant des heures de service différentes pendant les dimanches et les jours fériés, on divise la colonne en deux et l'on note au début de la liste les jours fériés. Les abréviations suivantes sont utilisées dans cette colonne:  

N = central en service permanent (jour et nuit),  
P = central en service prolongé,  
- = central fermé;
- e) dans la cinquième colonne, le nom du central gentex à appeler pour le détournement en cas de clôture du service, de dérangement ou d'occupation du central indiqué dans la troisième colonne. Ces renseignements peuvent également figurer dans la note préliminaire.

4.3 Cette liste est précédée d'une note préliminaire indiquant l'acheminement des télégrammes destinés à d'autres bureaux que ceux qui sont mentionnés dans la liste.

4.4 Lorsque, dans certains centraux gentex importants, il existe des positions spécialisées pour le traitement des notes et des avis de service ou des positions spécialisées pour la réception des avis de dérangement, les numéros d'appel et les indicatifs de ces positions seront indiqués dans une annexe à la liste d'acheminement.

4.5 Si un central gentex est équipé d'un émetteur automatique de texte de contrôle (avec ou sans distorsion), le numéro d'appel de cet émetteur sera indiqué également dans cette annexe.

4.6 A titre d'exemple, le début d'une liste d'acheminement et l'annexe à cette liste sont indiqués respectivement dans les tableaux 1/F.20 et 2/F.20.

Bureau télégraphique  <i>Telegraph office</i>  Oficina telegráfica	Central gentex desservant le bureau <i>Gentex office serving the office</i> Central géntex que sirve la oficina					Détournement en cas de clôture du service, d'occupation ou de dérangement du central gentex  <i>Alternative routing when the gentex office is closed, engaged or out of order</i>  Desviación en caso de cierre del servicio, de ocupación o de avería de la central géntex	
	Pré- fixe  <i>Pre- fix</i>	N° d'appel  <i>Call No.</i>	Indicatif  <i>Answer-back code</i>	Heures de service (H.E.C.) <i>Service hours (C.E.T.)</i> Horas de servicio (H.E.C.)			
				Lundi au Vendredi  <i>Monday to Friday</i>  De lunes a viernes	Samedi  <i>Saturday</i>  Sábado		Dimanches et jours fériés  <i>Sundays and holidays</i>  Domingos y días festivos
1	2	3	4a	4b	4c	5	
Aachen	8311	8311 AACHEN	D	N	N	N	
Aalen, Wuertt	7411	7411 ULM	D	N	N	N	
Achern, Baden	7511	7511 OFFBG	D	07-22	07-22	07-19	7111 FREIB D
Ahrensburg	2071	2071 HAMB	D	N	N	N	
	2031*	2031 HAMB	D				
Alfeld, Leine	9111	9111 HAN	D	N	N	N	
	9031*	9031 HAN	D				
Alsdorf, Rheinl	8311	8311 AACHEN	D	N	N	N	
Alsfeld	4911	4911 FULDA	D	07-22	07-22	07-21	4811 GSNN D
Altena, Westf	3111	3111 DTMD	D	N	N	N	
	3031*	3031 DTMD	D				
Altoetting	5611	5611 TRAUN	D	07-22	07-20	07-20	5111 MCHN D 5031* MCHN D
Amberg, Oberpf	6511	6511 RGSB	D	N	N	N	
Andernach	4411	4411 KBLZ	D	N	N	N	
Ansbach, Mittelfr	6111	6111 NBG	D	N	N	N	
	6031*	6031 NBG	D				
Arnsberg, Westf	3811	3811 MESCH	D	07-22	07-22	07-22	3111 DTMD D 3031* DTMD D
Arolsen	9411	9411 KASSEL	D	N	N	N	
Aschaffenburg	4071	4071 FFM	D	N	N	N	
	4031*	4031 FFM	D				
Augsburg	5311	5311 AUGSB	D	N	N	N	
Backnang	7111	7111 STGT	D	N	N	N	
	7031*	7031 STGT	D	N			
Bad Aibling	5111	5111 MCHN	D	N	N	N	
	5031*	5031 MCHN	D				
Bad Berleburg	3211	3211 SIEGEN	D	07-22	07-22	07-22	3111 DTMD D 3031* DTMD D
Bad Ems	4411	4411 KBLZ	D	N	N	N	

\* Positions de réception avec téléimprimeurs sur page – *Receiving positions with page-printers* – Posiciones de recepción con teleimpresores en página.

TABLEAU 2/F.20

NUMÉROS D'APPEL DES POSITIONS SPÉCIALISÉES EN RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE  
 CALL NUMBERS OF SPECIALIZED POSITIONS IN FED. REP. OF GERMANY  
 NÚMEROS DE LLAMADA DE LAS POSICIONES ESPECIALIZADAS EN REP. FED. DE ALEMANIA

Service	Numéro d'appel	Texte des émetteurs d'indicatifs
<i>Service</i>	<i>Call Number</i>	Text of answer-back codes
Servicio	Número de llamada	Texto de los transmisores de distintivo
1	2	3
Position de renseignement – <i>Information position</i> – Posición de información:		
Frankfurt am Main .....	4058	4058 FFM INF
Hamburg .....	2058	2058 HAMB INF
Position de réception des avis de dérangement – <i>Position for reception of faulty notices</i> – Posición de recepción de avisos de avería:		
Frankfurt am Main .....	4051	4051 FFM TCHN
Hamburg .....	2051	2051 HAMB TCHN
Position de mesure de la distorsion arythmique – <i>Position for the measurement of start-stop distortion</i> – Posición de medida de la distorsión arritmica:		
Frankfurt am Main .....	4054	410961 TPRMPL
Hamburg .....	2054	210961 TPRMPL
Emetteur central de texte avec distorsion – <i>Central transmitter of text with distortion</i> – Transmisor central de texto con distorsión:		}  pas d'émetteur d'indicatif <i>no answer-back code</i> no hay transmisor de distintivo
Frankfurt am Main .....	4041	
Hamburg .....	2041	
Emetteur central de texte sans distorsion – <i>Central transmitter of text without distortion</i> – Transmisor central de texto sin distorsión:		
Frankfurt am Main .....	4045	
Hamburg .....	2045	

## 5 Acheminement des télégrammes

5.1 Les télégrammes à destination d'un bureau rattaché ou non au réseau gentex, mais qui figure dans la liste d'acheminement, sont acheminés au moyen du numéro d'appel indiqué dans la liste.

5.2 Les télégrammes à destination d'un bureau qui ne figure pas sur la liste d'acheminement sont acheminés suivant les prescriptions données en tête de la liste d'acheminement du pays de ce bureau.

## **6 Débordement**

6.1 Les Administrations peuvent prendre des mesures pour que des appels qui trouvent occupées toutes les positions de réception d'un central demandé soient acheminés automatiquement sur des positions de débordement.

## **7 Interdiction des communications avec les abonnés téléx d'un autre pays**

7.1 Un central rattaché au réseau gentex ne doit, en aucun cas, appeler un abonné téléx d'un pays autre que le pays de ce central. Dans la mesure du possible, cette interdiction sera appliquée par l'équipement de commutation.

7.2 Des dispositions doivent également être prises pour empêcher les abonnés téléx d'avoir accès aux centraux gentex.

## **8 Exploitation du service gentex**

8.1 Le service gentex doit être exploité conformément aux dispositions de la Recommandation F.1.